



Le 29 juillet 2026

Santé : des décrets estivaux mortifères

Faisant fi des protestations face aux rumeurs de nouveaux restes à charge pour les malades, le gouvernement agit par décrets.

Hypocritement, il ne touche pas aux franchises comme il s'y était engagé, mais en augmente le plafond : ce sont les plus malades qui vont devoir financer le « trou » de la sécu, ceux qui ont besoin de plusieurs médicaments, de consulter souvent, alors que le prétendu déficit de la sécu n'est du qu'à un manque de recettes. Comble de l'hypocrisie, la ministre de la santé explique que les "plus fragiles", parlant, entre autre, des bénéficiaires de la CMU, sont exonérés des franchises. C'est une très mauvaise excuse, c'est le genre de mesures qui reposent sur des seuils, qui fragmentent notre société ! Une vraie bonne mesure serait de supprimer les franchises !

Il s'agit également de toute une série de transferts de l'Assurance Maladie vers les complémentaires en baissant les taux de remboursements pour des médicaments, les dispositifs médicaux, les transports sanitaires, les soins dentaires. C'est une véritable destruction de la Sécurité Sociale, de ses principes solidaires.

C'est aussi par un décret, lui déjà publié au Journal Officiel du 23 juillet, que le gouvernement met fin au débat lancé par le Premier ministre à l'automne dernier sur une réforme des Agences Régionales de Santé (ARS). Et c'est pour renforcer le caractère antidémocratique de ces agences, leur imposer un contrôle par les préfets sous prétexte d'en rapprocher les décisions des territoires, mais en ignorant la population et ses élu.es !

Moins de démocratie pour faciliter la réduction des dépenses publiques de santé, pour accroître les réductions sanitaires et favoriser la privatisation et la financiarisation de la santé et de la protection sociale, ça suffit !

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité rappelle son attachement au service public, son exigence de démocratie en santé sur laquelle elle vient de publier [ses propositions](#) et sa volonté d'aller vers un remboursement à 100% des soins et de la prévention par la Sécurité Sociale.

Elle s'engage, avec ses comités, dans une grande campagne de proximité pour que la Sécurité Sociale réponde aux besoins de la population avec un temps fort dès que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2027 sera connu, en octobre. Les cotisations sociales ne sont pas des charges, mais une richesse créée par les travailleur.ses, au service d'une société solidaire pour financer nos hôpitaux, faire de la prévention, rembourser les soins ... Il est insupportable d'entendre que notre pays n'a pas les moyens d'augmenter les recettes de la Sécurité Sociale alors qu'il y a plus de 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales : il est possible d'aller vers leur suppression en commençant par celles qui ne servent qu'à alimenter les dividendes ! Mobilisons nous !



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant – 45120 Chalette sur Loing – Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landass@sf.fr

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87

Site : <https://coordination-defense-sante.org/> Facebook Mastodon Bluesky

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org